

# CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2019

## BUDGETS PRIMITIFS 2019 ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

### NOTE DE SYNTHESE

#### APPROBATION DU BUDGET GENERAL & DES BUDGETS ANNEXES 2019

**RAPPORTEURS : M. Thierry DAYRE / M. le Maire**

Cette note a pour objet de donner les grandes lignes budgétaires qui se dégagent des comptes administratifs 2018 de la commune et des budgets primitifs 2019

#### **BUDGET GENERAL**

##### **FICHES DE RESULTATS 2018**

Les résultats de clôture 2018 font ressortir en fonctionnement un **excédent de 3 957 563,32 €** dont 475 003.16 € sont affectés à la section d'investissement pour couvrir le déficit d'investissement 2018.

L'excédent final reportable sur 2019 s'établit **donc à 3 482 560,16 €.**

Ces résultats sont en adéquation avec le compte de gestion du trésorier municipal.

##### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

###### **Comptes de dépenses** Vue d'ensemble

Les dépenses totales (hors virement à la section d'investissement) s'établissent à un montant prévisionnel de 7 795 000 € en 2019 contre 7 740 000 € au BP 2018 (soit une augmentation de 0,7%) et 7 563 000 € en réalisé 2018 (soit une augmentation de 3 %).

On peut noter les évolutions suivantes dans les chapitres de dépenses et de recettes :

✓ Chapitre 011- (charges à caractère général)

D'une manière globale, il a été décidé d'inscrire en 2019 le même budget qu'en 2018 (+ 2 000 €).

Il a été procédé à des ajustements entre articles.

*Pour le sous-chapitre 606 - Achats non stockés de matériels & de fournitures 820 000 € : l'inscription budgétaire baisse de 13 000 € par rapport à 2018 (énergie électricité).*

*Le Sous chapitre 615 – Entretien & réparations : 280 000 €*

Il est constaté une diminution de -11 000€. Il s'agit d'un ajustement par rapport au réalisé.

*Le Sous chapitre 616 – Primes d'assurance : 25 000 €*

Le contrat responsabilité civile a été renégocié à la baisse, ce qui permet de prévoir une diminution de la dépense de - 5 000 €.

.../...

.../...

*Le Sous chapitre 618 – Divers : 25 000 €*

Il est prévu une augmentation de + 5 000 € du poste de dépense de formation compte tenu des formations obligatoires : CHSCT, nouveau préventeur, police municipale, CACES, ...

*Le Sous chapitre 622 – Rémunération d'intermédiaires & honoraires : 281 500 €*

Ce poste est réévalué (+ 34 000 €) compte tenu d'une augmentation prévue cette année des reprises de concession dans le cadre de la gestion du cimetière.

*Le Sous chapitre 624 – Transport de bien collectif : 103 000 €*

La renégociation du marché Kéolys pour le transport urbain permet de diminuer ce poste de dépense de – 13 000 €.

*Le Sous chapitre 635 – Autres impôts & taxe : 75 000 €*

La redevance SACEM (SACED) conduit à prévoir + 5 500 € par rapport à 2018.

✓ Chapitre 012- (charges de personnel) 3 720 000 €, soit une hausse de 20 000€ par rapport au BP 2018 (+ 0.54 %).

Compte tenu des éléments connus en ce début d'année, ce poste de dépense est valorisé à + 20 000 €. Il prend en compte les avancements de grade et d'échelon prévus en 2019 ainsi que l'organisation des élections européennes.

✓ Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

On peut lire un montant 1 213 000 € pour 2019 contre 1 130 000 € pour 2018 soit une augmentation de 83 000 €. Cette augmentation est générée principalement par l'affectation du financement du budget parc du chapitre 67 (subvention exceptionnelle) au chapitre 65.

✓ Chapitre 042 : augmentation de 55 000 € des dotations aux amortissements pour tenir compte de l'évolution du patrimoine immobilier de la commune.

✓ Chapitre 66 - (charges financières) passe de 119 000 € en 2018 à 121 000 € en 2019 (+ 2 000 €) impact des nouveaux emprunts.

✓ Chapitre 67- Charges exceptionnelles : ce chapitre **est en baisse de 86 000 €** par rapport au réalisé 2018 du fait du basculement de la subvention d'équilibre au parc aquatique du chapitre 67 au chapitre 65.

### **Comptes de recettes :**

Les recettes de fonctionnement, hors reprise de l'excédent 2018 (3 482 560 16 €) s'établissent en prévisionnel 2019 à 9 189 000 €, soit une augmentation par rapport au réalisé de 241 722,32 €.

✓ Chapitre 70 - Produits des services & ventes diverses

Ce chapitre regroupe les produits afférents aux activités de la Commune, occupation du domaine public, locations, camping-car, marché....

*Sous chapitre 703 – Redevance & recettes d'utilisation du domaine : 255 400 €*

Une augmentation est constatée de + 1 200 € par rapport à 2018 concernant des coupes de bois.

.../...

*Sous chapitre 706 – Prestation de service : 100 600 €*

Le réalisé de 2018 a été de 119 930 €. Il a été tenu compte de la diminution des recettes générée par la fermeture de la Maison de Pays pour travaux.

*Sous chapitre 708 –Autres produits : 57 000 €*

Cette somme est estimée à la baisse car le personnel mis à disposition et refacturé à la CCBDP (- 22 000 €) est calculé en fonction du nombre d'heures réel de mise à disposition, qui est moins important que prévu.

✓ Chapitre 73 - Impôts & taxes : 5 913 000 €

Ce chapitre regroupe le produit des impôts locaux, taxe sur l'électricité, et la taxe additionnelle aux droits de mutation. On constate une baisse de + 67 700 € par rapport au réalisé 2018 principalement occasionnée par une diminution du produit relatif à la taxe additionnelle aux droits de mutation (pour rappel, il s'agit d'une taxe perçue au moment de la cession à titre onéreux d'immeubles).

✓ Chapitre 74 - Dotations & participations : 1 968 000 €

*Sous chapitre 747 – Participations : 193 000 €*

Ce sous chapitre enregistre une baisse de -154 000 € par rapport au réalisé 2018. Sur cette ligne étaient inscrites les participations de la Caisse d'Allocations Familiales pour les deux structures transférées (crèche & Petits Bouts). En 2018 nous avons perçu les soldes des participations CAF et MSA suite au transfert de ces deux structures à la CCBDP.

✓ Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : 220.000€

*Sous chapitre 752 – Revenu des immeubles*

Baisse de 20 000 € (le foyer Constantin paye désormais ses charges alors que, jusqu'à présent, celles-ci étaient intégrées dans le loyer)

✓ Chapitre 77 - Produits exceptionnels

Nous estimons ces produits exceptionnels à 10 000 €

✓ Chapitre 78 Reprise sur assortissement & provisions

*Sous chapitre 781 – Reprise sur amortissement & provisions : 600 000€*

L'opération création de la ZAC du Grand Tilleul est terminée.

Il est prévu de réintégrer 600 000 € correspondant à la **provision semi-budgétaire** constituée à hauteur de 800 000 €.

En conclusion, cette proposition budgétaire permet d'envisager de dégager un excédent final de fonctionnement qui s'établirait à 1 033 560,16 € (contre 1 355 000 € au BP 2018) et qui intègre plusieurs engagements ou contraintes externes :

- La poursuite pour la 6<sup>e</sup> année de la baisse des taux communaux
- Une politique tarifaire stable
- Un virement à la section d'investissement de 3 843 000 € qui permet de financer un programme d'investissements dans la continuité de ceux engagés en 2018.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement s'équilibre à 7 382 700 € en 2019 en intégrant les Restes à Réaliser 2018 (R.A.R). Hors R.A.R. et remboursement du capital de la dette, les investissements programmés en 2019 s'établissent à 5 840 000 € et prennent la forme d'investissements annuels, pluriannuels ou de fonds de concours.

.../...

**Les investissements seront constitués notamment par :**

- L solde des travaux des rues Dumont, de Vernejoul, Pasteur pour 500 000 € et la réalisation d'un programme voirie pour 350 000 €.
- Le lancement de l'opération Maison des Huiles de France pour 1430 000 €
- Le commencement des travaux de réaménagement de la Maison de Pays pour 2240 000 €
- L'extension de la piste d'athlétisme pour 120 0000 €
- Le relevage de l'orgue pour 110 000 €
- La poursuite du programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux pour 150 000 €
- L'acquisition d'une balayeuse pour 150 000 €.

Cette politique d'investissements **très conséquente** est financée en 2019 par :

- Le prélèvement sur la section de fonctionnement de 3 843 000 € (autofinancement)
- Les subventions pour un montant de 725 000 €
- Un emprunt de 1 000 000 €
- Les ressources propres de 800 000 € (FCTVA, Taxe d'aménagement, Amortissements)

<b>BUDGET EAU</b>
-------------------

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation de 35 000 €. La surtaxe sera augmentée de 0,15 € passant de 0,42 € / m<sup>3</sup> en 2018 à 0,57 € / m<sup>3</sup> en 2019 afin de financer les travaux relatifs à la recherche de nouvelles ressources en eau potable.

Les dépenses en fonctionnement sont stables. Elles baissent de 2 000 € par rapport au BP 2018 et sont en augmentation par rapport au réalisé 2018 de 15 000 €, compte tenu d'une hausse des amortissements.

Il est prévu un virement à la section d'investissement de 71 600 €.

Au titre des investissements 2019 (hors R.A.R), il est prévu :

- pour les rues De Vernejoul, Pasteur, Dumont » une somme de 100 000 €
- ainsi que 30 000 € au titre de la recherche d'une nouvelle ressource en eau.

Les travaux sont financés par la TVA et l'autofinancement

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>
------------------------------

La section de fonctionnement est stable à 278 000 €.

En recettes, on note une baisse de 77 800 € entre le réalisé 2018 et le budget prévisionnel 2019.

Afin de ne pas impacter la facture de l'utilisateur suite à la hausse de la surtaxe eau potable, il est proposé de baisser d'autant la surtaxe de l'assainissement (-0,15 € / m<sup>3</sup>) qui passera de 0,42 € / m<sup>3</sup> à 0,27 € / m<sup>3</sup>. Le budget assainissement aura en effet à supporter dans le futur des dépenses d'investissement moins importantes.

Cela se traduit par une baisse de 45 000 € du montant de la surtaxe en 2019 cumulée à une diminution de 32 000 € de la Participation à l'Assainissement Collectif : Le nombre de branchements ayant été exceptionnellement important en 2018 sera en baisse en 2019.

.../...

En investissement, il est prévu :

- 50 000 € de mise à jour de la modélisation du réseau d'assainissement et quelques travaux ponctuels.
- 50 000 € pour la fin des travaux des rues de Vernejoul, Pasteur, Dumont.

Ces dépenses 2019 sont financées par l'autofinancement.

#### **BUDGET PARC AQUATIQUE**

En accord avec les services de la DDFIP, il est proposé cette année de passer de la nomenclature M4 (SPIC) à la nomenclature M14 (SPA)

De ce fait il convient de clôturer le budget M4 pour 2018 après vote du CA et de créer le nouveau budget M14 « Parc aquatique » pour 2019.

Ce changement de nomenclature permettra entre autres de verser **une participation du budget principal et non plus une subvention, qui était contestée par le contrôle de légalité.**

Pour 2019 elle est estimée à 87 000 €

En 2018, les conditions climatiques « capricieuses » du mois de juin ont pénalisé le nombre d'entrées au parc aquatique. En revanche, les grosses chaleurs de juillet et août ont permis d'enregistrer des fréquentations record.

Après 17 ans d'activité, sans investissements majeurs, le budget 2019 comporte une enveloppe de 20 000 € afin de réaliser **un diagnostic global de l'équipement.**

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse du fait **de la provision constituée en 2018** suite à la récupération de la TVA (41 985 €) liée **au jugement favorable** à la commune prononcé par le tribunal administratif.

De manière similaire, les recettes de fonctionnement sont en baisse en 2019 compte tenu que ce produit exceptionnel de 42 000 € a été enregistré dans les comptes en 2018.